



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU

BELIZE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par le Belize est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur le Belize.

Table des Matières

1 INTRODUCTION	3
2 CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE	3
2.1 Produit intérieur brut	3
2.2 Situation budgétaire	3
2.3 Dette nationale	4
2.4 Commerce international	4
2.5 Envois de fonds et autres flux nets de l'étranger – La diaspora.....	5
3 PRINCIPAUX SECTEURS	5
3.1 Agriculture.....	5
3.2 Pêche.....	6
3.3 Secteur manufacturier.....	7
3.4 Services	8
4 MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES ET OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE.....	13
4.1 Mesures sanitaires et phytosanitaires.....	13
4.2 Obstacles techniques au commerce	14
5 INVESTISSEMENT.....	14
5.1 Le climat d'investissement.....	14
5.2 Programmes du Belize pour l'investissement: ZIE, ZFC et incitations fiscales	15
6 FORMULATION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE.....	16
6.1 Dimension multilatérale: l'approche du Belize concernant l'application des règles de l'OMC	16
6.2 Dimension régionale: le Traité révisé de Chaguaramas y compris CSME, et décisions connexes du COTED et de la Conférence des chefs de gouvernement	17
6.3 Dimension nationale: le Cadre de la politique commerciale du Belize.....	17
6.4 Politique de la concurrence	18
7 RELATIONS COMMERCIALES	18
7.1 Organisation mondiale du commerce	18
7.2 Relations commerciales entre les États-Unis et le Belize dans le cadre de l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes.....	18
7.3 Intégration régionale et mise en œuvre du Marché et de l'économie uniques de la CARICOM.....	19
7.4 Accords bilatéraux conclus par la CARICOM	19
7.5 Accord de partenariat économique.....	20
7.6 Accord de portée partielle Belize-Guatemala	20
8 CONCLUSION	21

1 INTRODUCTION

1.1. L'économie du Belize reste fortement tributaire des résultats du secteur des services et de la résilience de la production agricole, deux secteurs qui fournissent une contribution importante aux recettes en devises du pays. Le Belize continue à mettre l'accent sur la définition d'une approche stratégique de la politique commerciale et la poursuite des objectifs mondiaux de développement durable, qui ont pris forme respectivement dans le Cadre de la politique commerciale nationale (NTPF) et dans la Stratégie pour la croissance et le développement durable (GSDD). Le Cabinet du Belize vient, par ailleurs, d'approuver le principe de l'élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales en matière d'investissement (NIPS).

1.2. Le Belize se heurte à des contraintes et des défis importants pour que les secteurs de production maritime et agricole deviennent résilients face aux aléas climatiques; par ailleurs, le secteur financier souffre de la réduction des risques liés à la correspondance bancaire opérée en Amérique latine et aux Caraïbes en raison du renforcement des contrôles prônés par les instances internationales de réglementation financière pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces problèmes nouveaux, qui s'ajoutent au manque de capacité d'offre que connaissent les petites économies, ont eu un retentissement sur la croissance et le financement des échanges. Malgré cela, le Belize continue de tirer parti d'opportunités uniques pour se doter d'une économie durable. D'importants investissements ont été réalisés pour diversifier les exportations dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire de l'économie. Au cours des cinq dernières années, le tourisme a connu une croissance forte constante dans les sous-secteurs de la croisière et des séjours. On a aussi enregistré un accroissement important de la production agricole et de l'industrie légère, notamment en ce qui concerne le sucre, les céréales, la farine de maïs, les sauces, les épices, la volaille, les bovins sur pied et les produits laitiers.

1.3. Le présent rapport accorde une attention particulière au Cadre de la politique commerciale nationale approuvé en 2015, qui définit un ensemble d'engagements pour le gouvernement et le secteur privé et qui doit déboucher sur la première grande politique commerciale nationale du Belize. L'examen du contexte macroéconomique porte, en particulier, sur la progression du PIB, la situation budgétaire, la dette nationale, le commerce international et les envois de fonds de l'étranger. Le rapport présente ensuite la situation et les avancées dans les principaux secteurs de production et l'évolution des nouveaux secteurs. Il fait le point sur les engagements du Belize dans le cadre de l'OMC, notamment au titre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC). Il se termine par un aperçu du climat d'investissement et de l'évolution des mesures prises pour intégrer le commerce.

2 CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

2.1 Produit intérieur brut

2.1. Entre 2010 et 2015, le produit intérieur brut réel du Belize a augmenté de 16,8%, ce qui correspond à une croissance annuelle modeste de 2,6% sur six ans. La croissance économique a été principalement due à l'essor continu des services, porté en particulier par une croissance soutenue dans les services de marchandisage, le tourisme et les services publics, tandis que les services financiers marquaient le pas. La contribution du secteur primaire a accusé les variations de la production agricole et de l'élevage de crevettes. Dans le secteur secondaire, la production s'est contractée sous l'effet de la diminution régulière de l'extraction pétrolière. Malgré ce fléchissement du secteur pétrolier, la construction a connu une période de croissance. En dépit de la stagnation de l'industrie agroalimentaire et d'irrégularités d'approvisionnement en électricité, le PIB par habitant a augmenté de 8,7% pour atteindre 4 704 dollars EU en 2015.

2.2 Situation budgétaire

2.2. Après avoir pris certaines mesures d'assainissement des finances publiques durant la période 2010-2012, le gouvernement central a augmenté ses opérations budgétaires de 2013 à 2015, en dépit d'un surendettement important. Celles-ci ont entraîné, en moyenne, un excédent primaire de 2,2% du PIB et un déficit global de 1,1% du PIB entre 2010 et 2012. Les recettes du gouvernement central ont augmenté de 6,0% par an en moyenne grâce à l'augmentation des recettes de l'industrie pétrolière et à plusieurs mesures destinées à accroître les revenus comme l'augmentation du taux de la taxe sur les ventes brutes et de la taxe sur les sociétés, passées

respectivement de 10,0 à 12,5% et de 1,5 à 6,0% en avril 2010. En mars 2013, le gouvernement a restructuré 547,5 millions de dollars EU de dettes envers des créanciers extérieurs, mais la dette extérieure du secteur public a continué de grimper dans le courant de l'année du fait des emprunts contractés dans le cadre de l'Accord Petrocaribe passé avec le Venezuela, pour atteindre 78,5% du PIB. Les apports provenant de cet accord et les emprunts auprès de sources nationales ont financé l'accroissement des dépenses publiques qui a suivi. Les déficits globaux du gouvernement central sont passés de 2,9% du PIB en 2014 à 7,9% en 2015, les dépenses dépassant l'accroissement des revenus de près de dix points de pourcentage en moyenne. Cette forte poussée des dépenses était due à l'augmentation des rémunérations des fonctionnaires, à l'accroissement des dépenses d'investissement dans le contexte de plusieurs élections locales et générales et à l'indemnisation de deux sociétés de services d'intérêt collectif suite à leur nationalisation.

2.3 Dette nationale

2.3. De 2010 à 2015, la dette totale du secteur public est passée de 1,2 milliard à 1,4 milliard de dollars EU, mais sa part dans le PIB a diminué, tombant de 88,0% fin 2009 à 82,7% fin 2015. La part des prêts étrangers dans l'encours total de la dette a été ramenée de 86,4 à 82,6%, mais celle des prêts nationaux a été portée de 15,7 à 21,0%. Cette tendance souligne le recours accru à des sources nationales, notamment l'émission de titres de créances, pour financer les déficits budgétaires compte tenu de l'accès limité dont dispose le gouvernement central aux marchés financiers internationaux. Le Venezuela est devenu le deuxième créancier du gouvernement bélizien avec des décaissements s'élevant à 338,8 millions de dollars sur la période de six ans.

2.4. Le ratio du service de la dette extérieure est tombé de 9,4% fin 2010 à 5,9% fin 2013, à la suite de la seconde restructuration de la dette intervenue dans le courant de cette année. Par la suite, le ratio a grimpé régulièrement, atteignant 11,7% à la fin de 2015, le gouvernement ayant effectué un remboursement exceptionnel du prêt de la British Caribbean Bank à la société Belize Telemedia Ltd, qui faisait depuis longtemps l'objet d'un contentieux. Au 31 décembre 2015, l'échéancier de la dette publique extérieure montrait que 1,3 million de dollars EU devaient être exigibles dans moins d'un an et que 10,3% seraient pleinement amortis dans un délai d'un à dix ans, ce qui laisserait 89,6% de la dette (1,1 milliard de dollars EU) à échéance de plus de dix ans. À la fin de 2015, 96,6% de la dette extérieure du secteur public était imputable au gouvernement central.

2.4 Commerce international

2.5. Le déséquilibre commercial s'est sensiblement aggravé pendant la période considérée et le déficit commercial s'est creusé, passant de 174,8 millions de dollars EU en 2010 à 423,4 millions de dollars EU en 2015. Ce résultat tient au fait que la croissance annuelle des importations a dépassé celle des exportations pendant la majeure partie de la période considérée. Les exportations de marchandises, qui incluent les ventes de la zone franche commerciale (ZFC), ont connu un pic de 621,6 millions de dollars EU en 2012 avant de se contracter pendant trois années consécutives pour revenir à 537,9 millions de dollars EU en 2015. Si, entre 2010 et 2012, les exportations ont été en expansion grâce à l'augmentation des ventes de la ZFC et des exportations de pétrole, elles ont ensuite reculé sous l'effet de leur diminution. Les importations, en revanche, ont augmenté à un rythme moyen de 7,6% par an, s'élevant de 653,0 millions de dollars EU en 2010 à 961,3 millions de dollars EU en 2015.

2.6. Le commerce des services a été plus dynamique avec 7,9% de croissance annuelle des recettes en moyenne pendant la période considérée. Les recettes nettes s'élevaient à 277,4 millions de dollars EU en 2015 et affichaient ainsi une baisse de 3,0% par rapport à leur niveau record de 285,6 millions de dollars EU atteint en 2014. Cette baisse marginale a été attribuée à l'augmentation des dépenses relatives au transport international, qui accompagne celle des importations, et à la diminution des revenus du tourisme. De 2010 à 2015, les entrées dues aux services se situaient à 419,7 millions de dollars EU en moyenne, dont le tourisme et les autres services divers représentaient respectivement 75,0 et 20,0%. Les recettes des autres services incluaient celles provenant des services d'ambassades étrangères et d'agences militaires et de divers autres services professionnels. Les achats de services internationaux s'élevaient en moyenne à 189,7 millions de dollars EU sur les six ans. En moyenne, 55,8% des dépenses totales concernant les services étaient imputables aux frais de transport international et de voyage à l'étranger. Les dépenses additionnelles étaient liées au paiement de services de télécommunication

et de divers services fournis aux entreprises, ainsi qu'aux services d'ambassades du Belize et d'unités militaires stationnées à l'étranger.

2.7. Les États-Unis restent le deuxième marché d'exportation du Belize, bien que leur part ait sensiblement diminué en tombant de 31,5% en 2010 à 20,5% en 2015. La part des importations en provenance des États-Unis est, en revanche, passée de 27,4% en 2010 à 33,7% en 2015, principalement du fait de l'accroissement des achats de biens manufacturés, de machines et de matériel de transport. Le Mexique est resté le premier marché d'exportation du Belize, portant sa part de 34,0% en 2010 à 47,8% en 2015 grâce à l'augmentation des ventes de produits alimentaires et d'animaux sur pied et aux réexportations de la ZFC vers ce pays. Toutefois, la part des importations en provenance du Mexique est tombée de 28,3% en 2010 à 10,6% à la fin de la période, alors que la part des marchandises provenant d'autres marchés comme l'Amérique centrale et la Chine était en hausse. Si la part des exportations vers l'Amérique centrale est tombée de 5,5% en 2010 à moins d'un point de pourcentage pendant le reste de la période à l'examen du fait de la diminution des ventes de pétrole, la part des importations s'est légèrement relevée pour atteindre en moyenne 14,7%, grâce principalement à l'augmentation des achats de marchandises au Panama. La part des exportations vers la Chine est restée infime tandis que celle des importations en provenance de ce pays, de 1,1% en 2010, progressait à 10,8% en 2015 sous l'effet des achats accrus des entreprises de la zone franche commerciale. Le commerce avec les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a aussi progressé, la part du commerce avec la CARICOM étant passée, entre 2010 et 2015, à 5,8 et 2,7% en moyenne respectivement pour les exportations et les importations.

2.5 Envois de fonds et autres flux nets de l'étranger – La diaspora

2.8. Dans le contexte de croissance ralentie que connaissaient les pays en développement, les envois de fonds de l'étranger ont progressé modestement au rythme annuel de 1,7% en moyenne entre 2010 et 2015, atteignant 82,4 millions de dollars EU en 2015. La part dans le PIB des envois de l'étranger a reculé, tombant de 5,4% en 2010 à 4,4% en 2013, mais s'est légèrement redressée depuis pour atteindre 4,8% en 2015, grâce notamment à la reprise économique aux États-Unis. Ce pays reste la principale origine des envois de fonds au Belize puisqu'il en représente plus de la moitié. Les envois de fonds à l'étranger ont, en revanche, progressé plus rapidement; les États-Unis en restent la principale destination, suivis par la Chine et l'Amérique centrale, notamment le Honduras, le Guatemala et El Salvador.

3 PRINCIPAUX SECTEURS

3.1 Agriculture

3.1. Le secteur de l'agriculture et de l'alimentation demeure un des piliers de l'économie bélizienne. Il fournit une contribution importante au produit intérieur brut (PIB) (13,06%), à l'emploi (17,9%)¹, à la création de revenus et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'agriculture contribue, par ailleurs, à la croissance macroéconomique du pays en lui permettant d'acquérir et de conserver des devises étrangères en quantité notable.² Elle joue, enfin, un rôle essentiel pour relever les grands défis nationaux que sont sa croissance économique faible, un fort ratio d'endettement et un niveau élevé de chômage.³

3.2. Les principales productions agricoles du Belize sont les agrumes, les bananes, le sucre, les fruits, les légumineuses, les céréales, les légumes, les produits d'élevage et les produits de la mer. En 2015, ce secteur a fourni 321,5 millions de dollars EU à l'économie du pays. Dans l'ensemble, la contribution économique du secteur agricole est en augmentation régulière. Pendant la période de 2000 à 2005, la part de la production agricole a augmenté de 22%. Dans les cinq années qui ont suivi, de 2006 à 2010, l'augmentation a été modeste (7%), mais elle est revenue à 22% entre 2011 et 2015. En dépit de cette croissance régulière, le secteur agricole est constamment sous la menace de maladies et de catastrophes naturelles. En 2016, par exemple, les pertes infligées par l'ouragan Earl à l'agriculture se chiffraient à environ 38,35 millions de dollars EU.

¹ Banque mondiale, 2011.

² Institut de statistiques du Belize LFS, 2014.

³ Politique nationale de l'agriculture et de l'alimentation, 2015-2030.

3.3. Pendant la période de 2011 à 2015, la production de sucre a augmenté de 32%. De 2011 à 2013, l'augmentation a été de 21% et les recettes des exportations ont plus que doublé. En 2014 et 2015, la production a diminué de 11% mais, à la faveur de cours mondiaux élevés, l'industrie sucrière a engrangé une hausse de revenus de 10%. Du côté positif, la production totale de canne à sucre devrait augmenter car la Santander Sugar Mill commence à produire dans l'ouest du pays. En mai 2016, 165 146 tonnes fortes de canne à sucre (3 600 hectares) ont été récoltées et la production de mélasse a été de 6 311 tonnes. La société Santander entend planter 5 100 hectares en 2017. Les estimations pour 2017 sont cependant susceptibles d'être revues en tenant compte du passage de l'ouragan Earl en août 2016. La société a subi des pertes de production de canne à sucre estimées à 50 000 tonnes représentant au total 1 million de dollars EU de recettes d'exportation. L'industrie sucrière emploie, en 2015, environ 5 402 cultivateurs, majoritairement dans la région sucrière du nord du pays; l'ouest du Belize a bénéficié d'un investissement massif dans la culture de la canne et la fabrication du sucre. Cet investissement devrait stimuler les exportations de sucre brut et de mélasse et permettre la production d'énergie à partir des déchets. Il laisse entrevoir de bonnes perspectives d'emploi, de recettes d'exportation et d'économie de devises étrangères.

3.4. Pendant la période de 2011 à 2015, la production de bananes a augmenté de 27%. Pour la période de 2008 à 2016, l'augmentation a été de 20% et celle des recettes d'exportation de 31%. Ces trois dernières années, l'industrie bananière a eu à relever plusieurs défis avec la fermeture d'une grande plantation et l'apparition de catastrophes naturelles et de maladies. La société Meridian, qui détenait 12,9% de la production, a fermé en octobre 2016. Entre le milieu de 2015 et celui de 2016, les planteurs ont subi une sécheresse sévère due à El Niño, des inondations dues à La Niña, l'ouragan Earl en août 2016 et les dégâts dus à la cercosporiose noire du bananier. L'ouragan Earl a eu un retentissement économique négatif sur la contribution de la banane au PIB agricole de cette année. Il a entraîné des pertes d'une valeur de 7,45 millions de dollars EU, l'équivalent d'une réduction de 17% de la production annuelle moyenne de 2012-2015 (44 millions de dollars EU). L'industrie bananière employait, en 2015, environ 2 399 personnes.

3.5. Entre 2011 et 2015, la production d'agrumes a augmenté de 2% et les exportations ont diminué de 29%. Celles-ci ont été relativement instables du fait de la maladie du Dragon jaune (ou huanglongbing, HLB) et du vieillissement des arbres, qui ont sévèrement réduit la production de fruits. Malgré cela, cette production représente 15% ou plus des recettes d'exportation et donc autour de 15% des entrées de devises. Les pertes infligées par l'ouragan Earl, principalement du fait de la chute des fruits, s'élèvent à 5,2 millions de dollars EU. La culture des agrumes emploie environ 1 609 personnes (2015). Les producteurs d'agrumes ont entrepris de replanter les vergers en introduisant des plants résistants aux maladies, avec le concours technique de l'Institut de recherche et de formation sur les agrumes (CREI).

3.6. L'industrie de la papaye a connu en 2016 ses plus bas niveaux de production et de recettes d'exportation. En 2011, la valeur des exportations de papayes atteignait 13 millions de dollars EU alors qu'elle n'était plus que de 3 millions de dollars EU environ en 2016. La raison en est que le plus gros producteur national de papayes a réduit la surface de ses plantations au second semestre. La société a décidé d'arrêter ses activités au Belize en 2017.

3.7. Les autres produits agricoles dont la production a augmenté pendant la période de 2011 à 2015 sont les produits de la mer (43%), les fruits, les céréales, les légumineuses, les légumes (7%) et les produits d'élevage (22%).

3.2 Pêche

3.8. La pêche bélizienne, qui reste caractérisée par sa petite échelle, n'en demeure pas moins un élément important pour le bien-être socioéconomique du pays; elle emploie près de 2 500 pêcheurs et profite à environ 15 000 Béliziens (2015).

3.9. La langouste blanche et le lambi restent les principaux produits exportés; leur exportation se chiffrait à 32,3 millions de dollars du Belize en 2015, soit une augmentation de 17,9% par rapport à 2014. De fortes augmentations ont été enregistrées dans les débarquements de queues de langoustes blanches (536 863 livres, soit 18,3% de plus qu'en 2015) et de langoustes blanches entières (306 447 livres, soit 393% de plus qu'en 2014).

3.10. Les résultats d'études de terrain publiées récemment sur les stocks de lambis et d'holothuries ont aidé le Belize à définir et à appliquer des stratégies de gestion améliorées afin d'assurer l'exploitation raisonnable et l'utilisation durable de ces ressources. L'application intégrale du Programme d'accès réglementé et l'application d'un Cadre de gestion adaptative à toutes les zones de pêche du Belize devraient répondre à la nécessité d'évaluer et de réglementer les pêcheries sur lesquelles il existe peu de données. L'extension des aires marines protégées à 21,7% des eaux territoriales, conjuguée à l'extension planifiée des zones de reconstitution des stocks (zones de non-pêche), portées de 3,15 à 10%, mettra indubitablement le Belize en position favorable pour mieux gérer ses ressources halieutiques et pour contribuer à la croissance et au développement durables de ce secteur.

3.11. L'application au niveau national du Système électronique d'octroi des licences et permis (BELAPS) contribuera à une plus grande satisfaction des usagers en proposant des modalités simples de demande et d'octroi en ligne des permis et licences, ce qui améliorera l'efficacité, la collecte des données et le contrôle pour l'exportation des produits de la pêche.

3.12. Le Belize continue de rechercher des moyens d'exploiter durablement ses ressources halieutiques et de lutter contre la pêche illicite et non déclarée en adaptant régulièrement sa législation sur la pêche. Il poursuit sa politique de formation du personnel de contrôle et de coopération avec des collaborateurs et des partenaires pour la cogestion des pêches et le respect des règles aux niveaux sous-régional et régional.

3.13. L'aquaculture au Belize se réduit principalement à l'élevage de crevettes et à une petite production de tilapias. En 2014, la contribution de l'élevage de crevettes s'élevait à 43 millions de dollars EU. La part totale de la pêche de capture et de l'aquaculture dans le PIB était de 4,7% en 2014.

3.3 Secteur manufacturier

3.14. Sucre et mélasse

- a. Bien que les livraisons de canne à sucre de la campagne 2014/15 aient diminué de 2,3%, la production de sucre, en hausse de 15,6%, a atteint le niveau record de 140 051 tonnes fortes, grâce à l'amélioration de 15,3% du rapport canne/sucre. Ce rapport de 8,35 était le plus faible que la production ait enregistré au Belize. Ce résultat exceptionnel s'explique par une amélioration de 2,8% du délai d'usinage, le respect des calendriers de livraison qui a permis de réduire au minimum le délai entre la coupe et l'usinage, pendant lequel le sucre se dégrade dans la canne à sucre coupée, et par la persistance d'un temps sec qui a favorisé la concentration en saccharose et permis d'enregistrer des teneurs moyennes en sucre de 13,54% contre 11,82% pour la récolte précédente. La production de mélasse, inversement proportionnelle à celle du sucre, a diminué de 12,3% (37 567 tonnes fortes).
- b. Il convient de noter que le développement et l'essor de l'industrie sucrière au Belize pendant la période à l'examen doivent beaucoup à l'accroissement de la production de sucre due à l'arrivée d'un nouvel acteur sur le marché, la société Santander, qui a commencé à produire et à exporter du sucre non raffiné en 2015. Cette production supplémentaire a entraîné une augmentation des exportations vers l'UE (Espagne) où le sucre doit être raffiné. Cette nouvelle société a aussi augmenté la production de mélasse. Les déchets supplémentaires de canne (bagasse) qui sont produits seront transformés par cette nouvelle société en électricité pour le réseau national.

3.15. Jus, huiles et pulpes d'agrumes

- a. Les améliorations apportées dans la culture des agrumes et l'efficacité industrielle ont entraîné une augmentation de la production moyenne de jus de 5,1% pour les oranges (6,4 livres par caisse) et de 6,5% pour les pamplemousses (4,3 livres par caisse). De ce fait, malgré une baisse de 1,0% des livraisons de fruits, la production de jus a augmenté de 3,0%, atteignant 28,5 millions de livres pour les agrumes, celle de jus concentré de pamplemousse affichant une hausse de 31,9% (3,1 millions de livres) et celle de jus concentré d'oranges une hausse modeste de 0,9% (25,3 millions de livres). En

revanche, les jus non à base de concentré, qui ne représentaient que 0,5% de la production de jus, ont enregistré une nouvelle chute, pour la quatrième année consécutive, de 47,8%. La production de pulpe a augmenté de 18,3% mais la production d'huiles d'agrumes a diminué de 9,5%.

3.16. Autres produits manufacturés

- a. Dans le reste du secteur manufacturier, les résultats ont été mitigés, avec des hausses dans les boissons sucrées, la bière et les engrais, tandis que la production de farine et de pétrole brut enregistrerait une baisse. La modernisation des usines et l'expansion des capacités ont permis d'augmenter la production de boissons sucrées de 8,9% et la production de bière de 1,3%; dans le domaine des engrais, l'accroissement de la demande émanant des cultivateurs de haricots et de maïs, particulièrement au premier semestre, a favorisé l'accroissement de la production, en hausse de 5,7%. Pour la troisième année consécutive, la production intérieure de farine de blé a diminué. Parmi les raisons pouvant expliquer la baisse de 5,8% en 2015, on a évoqué la concurrence de la farine mexicaine, importée à moindre coût par des circuits informels, et l'augmentation de la consommation intérieure de substituts à base de maïs.

3.17. Pétrole

- a. L'extraction de pétrole s'est établie à 527 741 barils, après une nouvelle baisse de 17,9% correspondant à des baisses respectives de 17,6 et 82,2% dans les gisements de Spanish Lookout et Never Delay. Les activités du gisement de Never Delay ont été réduites à des essais, pour une production limitée à 468 barils en 2015. Au gisement de Spanish Lookout, le taux moyen d'extraction journalier a baissé de 18,7%, tombant à 1 445 barils par jour. Après dix ans d'exploitation, la production cumulée de ce gisement a été de 10,1 millions de barils sur les 18,0 millions de barils de réserves exploitables.

3.4 Services

3.18. La part des services dans le PIB (61,3% en 2015) atteste l'importance de ce secteur pour la croissance et le développement général du Belize. Au cours des cinq dernières années, l'incidence du tourisme sur l'économie a fortement augmenté: sa part dans le PIB dépasse 38%, il emploie environ 25 000 personnes, totalise plus de 150 millions de dollars EU d'investissements, et le nombre des touristes augmente chaque année de 6% voire plus. Le tourisme et les services financiers internationaux continuent d'être fortement promus et encouragés. Toutefois, des difficultés se sont fait jour dans les services financiers en raison des relations des correspondants bancaires avec les banques des États-Unis.

3.19. Tourisme et voyages

- a. Le tourisme est un moteur pour l'économie bélizienne et joue un rôle essentiel dans la croissance et le développement du pays. En 2015, la contribution totale de ce secteur au PIB était de 38,6% et sa contribution directe de 14,7%. En proportion, sa part directe dans l'emploi total était de 13,1% et sa contribution totale à l'emploi de 34,8% en 2015, ce qui montre bien l'importance des effets indirects et induits de ces activités sur l'économie. Dans le souci d'assurer au tourisme une rentabilité durable, le gouvernement a consenti à des investissements de 93,35 millions de dollars EU.
- b. Outre la croissance du secteur du tourisme, un rapport du Conseil mondial du voyage et du tourisme sur l'incidence économique des voyages et du tourisme au Belize (2016) révèle la croissance exponentielle des exportations dues aux touristes depuis 2010, leur chiffre ayant atteint en 2015 le record de 396,45 millions de dollars EU. En outre, ces exportations (c'est-à-dire les dépenses des visiteurs étrangers) restent la composante principale de la contribution directe du secteur au PIB, tandis que les dépenses liées aux voyages intérieurs représentent 15,3% du PIB du tourisme et des voyages. Les dépenses liées aux voyages d'affaires devraient avoir augmenté en 2016, mais celles liées aux voyages de loisir représentaient en 2015 83,4% de la contribution directe du tourisme et des voyages au PIB. Par ailleurs, en tenant compte de tous les sous-secteurs du tourisme, les dépenses annuelles totales de ce secteur ont atteint en 2015 le niveau

record de 385,45 millions de dollars EU. Le secteur des voyages et du tourisme fournit une contribution de première importance pour le développement socioéconomique et la prospérité du Belize.

- c. Le gouvernement a lancé une série de mesures visant à promouvoir la croissance durable dans ce secteur d'activité. En 2012 il a lancé son Plan directeur national pour le tourisme durable 2012-2030, qui constitue le cadre de long terme pour le développement durable du tourisme au Belize. Au titre de ce plan, le gouvernement a investi plus de 40 millions de dollars EU pour améliorer les produits et services offerts aux touristes du Belize, le but étant que ce secteur contribue à la croissance économique nationale en tenant pleinement compte des nécessités de l'environnement et du développement social.
- d. Pendant les cinq dernières années, le marché des séjours touristiques a bénéficié d'une croissance régulière du nombre d'entrées de touristes, dont les États-Unis détiennent la part la plus importante. En effet, l'augmentation des dessertes aériennes a eu pour effet direct un accroissement constant du nombre de passagers aériens. Les arrivées de passagers de vols internationaux ont atteint un niveau record en 2015 dépassant légèrement 255 000 personnes, et affichant une hausse de 48% par rapport à 2010. En 2015, le nombre total de touristes venus séjourner au Belize était en hausse de 41% depuis 2010 et atteignait 341 126 personnes. Pour ce qui est du tourisme de croisière, le nombre de visiteurs venus découvrir les côtes du Belize atteignait en 2015 957 975 personnes, un chiffre en hausse de 25% depuis 2010. Ainsi, la croissance totale par rapport aux trois années précédentes est restée largement supérieure aux chiffres observés dans la région et a dépassé les projections du Plan directeur national pour le tourisme durable. La croissance devrait se poursuivre, mais à un rythme moins soutenu, suivant la projection du taux de croissance annuel composé établie à 4% dans le Plan directeur national pour le tourisme durable.
- e. En 2015-2016, trois nouvelles compagnies aériennes se sont ajoutées aux transporteurs aériens nationaux, West Jet Airline Ltd, South West Airlines Co. et Copa Airlines, ce qui permet au Belize de déployer sa stratégie commerciale plus au nord, vers le Canada, et au sud, vers l'Amérique du Sud, pour accroître le nombre de touristes arrivant sur son sol et atteindre ainsi les objectifs fixés par le Plan directeur pour 2030. Les autres faits marquants intervenus dans le domaine de l'aviation civile au cours des cinq années écoulées sont le développement des vols régionaux à destination du Guatemala, du Honduras et du Mexique assurés par une compagnie aérienne nationale. Le Belize prend ainsi une longueur d'avance parmi les pays assurant la desserte effective de la région du Mundo Maya. La diligence dont a fait preuve le gouvernement bélizien pour lancer des discussions en vue de conclure des accords de transport aérien avec le Mexique, le Panama et le Guatemala, et sa proposition d'établir des accords de ciel ouvert avec le Canada et les États-Unis ont renforcé la compétitivité du marché des transports aériens.
- f. Le 11 novembre 2016 a été inauguré l'aéroport municipal Sir Barry Bowen de Belize City, qui devient le principal aéroport pour les vols intérieurs. Cet investissement ouvre une possibilité financièrement viable de réorganiser les principaux secteurs de structures d'appui (installations, services, programmes de concessions) en recourant à des partenariats avec le secteur privé. Les autres domaines d'activité de l'Autorité aéroportuaire bélizienne sont le développement des aérodromes stratégiques comme celui de Basil Jones à Ambergris Caye et le terrain d'aviation Douglas d'Silva à Mountain Pine Ridge, qui permettront d'accélérer le développement de ces deux couloirs touristiques d'importance capitale pour le pays. Le développement futur du réseau d'aéroports intérieurs et la diversification des services en recourant éventuellement à des programmes de concessions constituent l'axe stratégique de renforcement des services de desserte aérienne pour le tourisme et le commerce.

3.20. Services financiers

- a. En 2016, le système financier bélizien relevant de la Banque centrale du Belize comprend 5 banques nationales, 5 banques internationales (offshore) et 12 mutuelles de crédit (tableau 3.1). Ces trois secteurs constituent les sources du crédit formel de l'économie bélizienne.

- b. Les banques nationales détiennent traditionnellement la majeure partie des actifs du système financier, les mutuelles de crédit offrant des services analogues comme les prêts, les comptes courants et l'accès aux distributeurs automatiques de billets et autres services électroniques. Les banques internationales ne peuvent exercer des activités bancaires qu'avec des non-résidents, l'État, les banques nationales, les sociétés publiques entièrement détenues par l'État, et les sociétés opérant dans les zones industrielles d'exportation et les zones franches commerciales. Elles exercent principalement les activités bancaires traditionnelles et sont, depuis quelques années, des intermédiaires importants pour le financement par des non-résidents d'investissements dans le tourisme et le secteur immobilier du Belize.

Tableau 3.1 Établissements financiers régis par la Banque centrale du Belize

	Nombre d'établissements			Actifs (en millions de \$BZ)			% du total		
	Déc.-14	Déc.-15	Sept.-16	Déc.-14	Déc.-15	Sept.-16	Déc.-14	Déc.-15	Sept.-16
Établissements de dépôt									
Banques nationales	6	6	5	2 997	3 249	3 337	52,8	57,6	59,1
Banques internationales	5	5	5	1 573	1 204	1 065	27,7	21,4	18,9
Mutuelles de crédit	12	12	12	765	873	886	13,5	14,7	15,7

Source: Banque centrale du Belize.

- c. Les actifs des banques nationales ont progressé de 8% en 2015 et de 3% aux trois premiers trimestres de 2016 (tableau 3.1). Bien qu'une banque se soit volontairement retirée du marché au début de 2016 en cédant ses actifs et ses dépôts à une autre banque, ce segment du système financier a été en progression et détenait 59% des actifs totaux du système financier en septembre 2016. À l'inverse, les actifs des banques internationales ont marqué un recul de 32,3% entre décembre 2014 et septembre 2016, accusant l'effet du retrait des situations de risque imposé par les banques étrangères au Belize. Néanmoins, malgré la baisse de ses actifs, tombés de 27,7% en 2014 à 18,9% en septembre 2016, ce segment se classe au deuxième rang du système financier à cet égard. L'accroissement des actifs des mutuelles de crédit a ralenti au cours des neuf premiers mois de 2016 et ne dépassait pas 1,5%, contre 14,0% en 2015. Malgré cela, ce segment détenait, en septembre 2016, 15,7% des actifs totaux du système financier.
- d. Depuis 2014, plusieurs mesures ont été prises pour renforcer l'architecture juridique et réglementaire du pays. Plusieurs modifications ont été apportées à la Loi sur la prévention du blanchiment d'argent et du terrorisme pour mettre le cadre législatif bélizien en accord avec les normes internationales. La Banque centrale reconnaît qu'il importe de réduire autant que possible les risques de réputation et autres menaces pour le système que représente le blanchiment d'argent. Ainsi, son unité de lutte contre le blanchiment d'argent est dotée de spécialistes certifiés, et des examens sont réalisés sur ce sujet avec un outil recommandé par le FMI utilisant une approche fondée sur les risques. Un protocole d'accord a été signé en juillet 2014 entre la Banque centrale et l'Unité de renseignements financiers (FIU) pour renforcer la collaboration et l'échange de renseignements entre ces deux organismes.
- e. La Loi sur les banques et les établissements financiers nationaux, révisée en 2012 avec effet en janvier 2013, comporte plusieurs nouvelles dispositions législatives. Elle consolide le mécanisme de résolution des défaillances en conférant à l'administrateur légal des pouvoirs juridiques suffisants pour engager des opérations de restructuration et mettre en place un mécanisme de liquidation en bonne et due forme. La Banque centrale a aussi rédigé, en 2014, un projet de politique détaillée en matière de liquidation bancaire comportant un mécanisme ou cadre d'intervention auprès d'une banque en difficulté. Le plan d'action prévu permet à la banque en difficulté de poursuivre tout ou partie de ses activités en attendant qu'une solution appropriée à long terme soit trouvée.
- f. La Banque centrale a, par ailleurs, pris des mesures décisives pour renforcer le contrôle consolidé des banques affiliées à des établissements exerçant des activités transfrontières afin de mieux contenir et de réduire au minimum le risque de contagion à

d'autres banques. Avec le concours du Centre d'assistance technique pour la région des Caraïbes, elle a établi, en avril 2014, un cadre national de contrôle consolidé conforme aux normes internationales mondiales, notamment aux Principes fondamentaux du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace. Ce cadre donne à la Banque centrale le pouvoir d'exercer un contrôle consolidé de manière à pouvoir suivre efficacement, au niveau des groupes, le risque, l'adéquation des fonds propres, la gouvernance et l'arbitrage réglementaire.

- g. Du fait des nombreuses retombées négatives de la crise financière mondiale et de l'affaire CL Financial/CLICO au niveau régional, la Banque centrale a pris des mesures pour définir un cadre approprié d'intervention, intitulé "Plan de gestion du système financier à l'usage des banques et établissements financiers", afin de renforcer la résistance du secteur financier bélizien aux chocs imprévus.
- h. En raison de l'augmentation importante, entre juin 2008 et novembre 2011, du nombre des prêts classés à risque, la Banque centrale a adressé des circulaires révisées à tous les établissements bancaires leur imposant d'améliorer les procédures de classement des prêts et d'augmenter leurs réserves de pertes sur prêts. Ces circulaires révisées sont devenues applicables au 1^{er} décembre 2011. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime concernant les provisions, le taux des prêts improductifs (net des provisions spécifiques pour pertes sur prêts) dans le secteur des banques nationales a sensiblement diminué, tombant de 15,68 à 2,69% en septembre 2016. Des réductions comparables ont été enregistrées dans le segment des banques internationales, le taux des prêts improductifs tombant de 25,67 à 7,01%. En outre, des prescriptions révisées régissant le classement et le provisionnement des prêts ont été adoptées en mars 2013.
- i. En avril 2015, la Banque centrale a adopté des directives sur le gouvernement d'entreprise s'appliquant à l'ensemble des banques et établissements financiers (ainsi qu'aux groupes dont ils font partie) qui exercent des activités au Belize et sont soumis au contrôle de la Banque centrale. Ces directives, qui visent à promouvoir l'application des bonnes pratiques internationales dans les entreprises, portent sur le rôle de la Banque centrale, la tenue et la rémunération des conseils d'administration, la gestion des risques, l'encadrement et la direction, les contrôles internes, la divulgation d'informations et la transparence.

3.21. Santé et bien-être

- a. Ce secteur connaît un rapide essor au Belize grâce à la formation de professionnels toujours plus nombreux du massage, du yoga et de la diététique qui proposent un mode de vie plus sain aux Béliziens et aux visiteurs. L'association bélizienne de balnéothérapie et bien-être BS&WA s'emploie activement à forger une image de marque pour ce domaine d'activité et pour le Belize en élaborant des normes. Depuis peu, l'Initiative pour le développement des produits de balnéothérapie apporte une assistance aux acteurs du secteur en assurant des formations sur l'assurance de la qualité et en créant pour le Belize un label unique dans le domaine des produits et techniques de remise en forme. En tant que membre de l'Association de balnéothérapie et de bien-être des Caraïbes (CSWA), ce label peut être exporté dans les autres États membres de la CARICOM comme produit bélizien. La BS&WA continue d'exporter ses services aux touristes étrangers qui visitent les côtes béliziennes et profitent des divers centres et installations de balnéothérapie répartis dans tout le pays.

3.22. Tourisme médical

- a. La certification et l'accréditation des établissements médicaux, des praticiens et des fournisseurs de services restent problématiques en raison de leur coût élevé, dans un secteur soumis à une forte concurrence. Ce sont néanmoins des éléments importants pour faire progresser ce secteur. La certification et l'accréditation dans le tourisme médical attireraient indubitablement des investissements qui contribueraient à consolider le secteur. Actuellement, un petit nombre de services sont pratiqués dont la chirurgie dentaire et la petite chirurgie. L'Association du tourisme médical du Belize (BMTA) s'emploie activement à élaborer, avec les parties prenantes, une stratégie pour le

développement et le renforcement de ce secteur d'activité afin qu'il devienne compétitif au niveau régional.

3.23. Services culturels

- a. En mars 2016, le gouvernement du Belize a lancé sa première politique culturelle nationale. Celle-ci définit le cadre pour la sauvegarde du patrimoine matériel du Belize, la promotion de l'expression et de la créativité culturelles, le développement des industries culturelles et créatives et la gestion durable des ressources culturelles du pays.
- b. Cette politique reconnaît que l'intérêt touristique du Belize repose sur ses sites naturels et sa culture, et que les investissements dans la culture (sites archéologiques mayas, grottes, et aussi arts du spectacle) contribuent au développement économique et social durable du pays.
- c. Le ministère chargé de la culture et l'Institut national de la culture et de l'histoire (NICH) se sont étroitement associés avec le Ministère du commerce et de l'investissement pour faire jouer le Protocole III de l'Accord de partenariat économique (APE) de l'Union européenne et créer un sous-comité de l'Équipe technique commerciale pour le secteur des services.
- d. Dans l'application de l'APE et des autres accords régionaux (CARICOM et SICA) et bilatéraux, la priorité revient aux actions suivantes:
 - faciliter la libre circulation des fournisseurs enregistrés de services culturels au sein de la CARICOM et dans l'UE;
 - rehausser la qualité des biens culturels du Belize (sites archéologiques, grottes, édifices historiques, art et artisanat, arts du spectacle) pour développer le tourisme et faciliter l'exportation;
 - réaliser des études pour déterminer la contribution de la culture et de la création dans l'économie nationale;
 - créer des conditions propices au développement de partenariats public-privé pour que des biens et services culturels soient créés, commercialisés et distribués d'une manière efficace et viable, au Belize et à l'échelle internationale;
 - promouvoir les petites entreprises à caractère culturel, notamment parmi les femmes et les jeunes;
 - mettre en place un calendrier des foires locales et des festivals importants pour promouvoir les produits culturels locaux;
 - rédiger et adopter des lois sur le patrimoine culturel et sur l'industrie cinématographique, modifier la Loi sur le NICH et veiller à ce que la législation sur les droits de propriété intellectuelle vienne appuyer le secteur de la culture.
- e. Ces actions prioritaires seront réalisées avec le concours technique et financier de l'État et grâce à des investissements du secteur privé et de partenaires internationaux, notamment l'Union européenne par le biais du Fonds européen de développement (FED). À cet égard, deux grands projets de tourisme durable (*Sustainable Tourism Project II*) et de rénovation des monuments historiques du centre-ville (*House of Culture and Downtown Rejuvenation Project*) représentent des investissements importants pour le développement de la culture au Belize. Le Ministère du tourisme gère ces deux projets en collaboration avec le Ministère de l'éducation, de la jeunesse, des sports et de la culture et avec les autres parties prenantes.

3.24. Services professionnels

- a. Dans ce secteur toujours en expansion rapide, le Belize poursuit son action pour modifier la législation, élaborer des normes et développer la formation et la réglementation concernant ces services. Des feuilles de route ont été définies pour développer et promouvoir l'exportation des services prioritaires. L'amélioration du cadre régissant le mouvement des professionnels reste une priorité du gouvernement du Belize.

3.25. Coalition des prestataires de services du Belize

- a. La coalition des prestataires de services du Belize (BCSP) a officiellement ouvert ses portes en mai 2013 grâce à un don de la Banque de développement des Caraïbes. Elle regroupe les associations de fournisseurs de services pour la défense de leurs intérêts. En partenariat avec le Service pour le développement du commerce et de l'investissement du Belize (BELTRAIDE) et la Chambre de commerce et d'industrie du Belize, elle recherche les possibilités d'investissement, les réseaux et les formations intéressant ses membres. En collaboration avec le *Caribbean Network of Services Coalitions*, la coalition s'attache à renforcer les capacités de ses membres pour promouvoir l'exportation de services aux niveaux régional et international. Elle a été créée sous l'égide de la Direction générale du commerce extérieur (DGFT) qui a facilité sa mise en place dans le cadre d'une initiative régionale pour développer les capacités d'offre de services à l'exportation.

4 MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES ET OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

4.1 Mesures sanitaires et phytosanitaires

4.1. Le gouvernement du Belize prend très au sérieux les engagements contractés aux termes de l'Accord de l'OMC sur l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) et continue d'adopter des mesures pour renforcer sa capacité en la matière. Un accord de prêt a été signé en 2010 avec la Banque interaméricaine de développement (BID) afin d'augmenter la capacité du Service bélizien de santé agricole (BAHA), l'instance compétente pour les questions sanitaires dans le domaine agricole et alimentaire.

4.2. Le projet a été réalisé pendant la période 2011-2015 et a eu plusieurs résultats importants. Les cinq laboratoires du BAHA ont été modernisés: les deux laboratoires du Département vétérinaire, l'un effectuant les diagnostics vétérinaires et l'autre utilisant spécifiquement la réaction en chaîne par polymérase pour le diagnostic des maladies animales; le laboratoire du Département phytosanitaire, qui effectue tous les diagnostics concernant les parasites des végétaux; et le laboratoire du Département de la sécurité sanitaire des produits alimentaires qui comprend une section d'analyse microbiologique (laboratoire de microbiologie alimentaire) et une section d'analyse des résidus chimiques (laboratoire de chimie alimentaire). En collaboration avec d'autres initiatives régionales et internationales, des mesures ont aussi été appliquées pour que les laboratoires soient en mesure d'obtenir en 2017 l'agrément selon la norme ISO 17025.

4.3. Dans le cadre du projet de la BID, des stations de quarantaine ont été créées afin de réduire l'intrusion de parasites par des points d'entrée non contrôlés aux frontières du Belize. Les capacités du BAHA en matière de quarantaine ont par ailleurs été renforcées grâce à l'acquisition de matériel de surveillance, entre autres, et à des formations dans les domaines de compétence du personnel technique.

4.4. Le BAHA a mené plusieurs campagnes pour sensibiliser la population à son rôle et à ses fonctions. Pour renforcer le dialogue avec le secteur privé, une enquête auprès des clients a été réalisée, qui devrait être utilisée directement pour élaborer la stratégie de communication du Service.

4.5. Le projet de la BID a encore eu trois autres résultats: l'élaboration d'un plan stratégique à cinq ans (2016-2020) pour le BAHA, un plan de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan stratégique et une politique de communication. D'autres initiatives devraient encore démarrer dans le cadre des programmes et actions de coopération technique.

4.2 Obstacles techniques au commerce

4.6. En 2015, le Bureau de normalisation a défini et commencé à appliquer le premier Programme national de normalisation 2015-2020 en utilisant les méthodes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour déterminer les priorités nationales en la matière. Le programme part des principaux secteurs de l'économie pour définir un plan de normalisation de cinq ans portant sur: la contribution au produit intérieur brut et/ou volume d'échanges, la contribution aux recettes nationales d'exportation, l'évaluation des priorités autres qu'économiques, les politiques de développement national, les stratégies et plans d'action pour les secteurs clés et la contribution des parties prenantes. Cent-dix points (de normalisation) ont été recensés au total dans les secteurs prioritaires comme le tourisme, l'agriculture, le secteur manufacturier et autres. À ce jour, le Bureau a réalisé autour de 12% du programme et de nouveaux comités techniques ont été créés pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Il compte sur cette évolution pour accélérer les choses et lui permettre de respecter les obligations générales qui lui incombent selon l'Annexe 3 de l'Accord OTC, "Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes".

4.7. Ces cinq dernières années, le Bureau de normalisation s'est activement employé à développer, au travers d'initiatives nationales et régionales, sa capacité institutionnelle pour pouvoir remplir ses obligations commerciales régionales et internationales. Au niveau national, le Bureau a construit récemment, avec des fonds de l'Union européenne, un bâtiment de métrologie à la pointe de la technologie destiné à répondre aux impératifs de traçabilité concernant diverses mesures (masse, volume, température, longueur et pression). En dépit des importantes avancées dans le domaine de la métrologie, le Bureau s'est lancé dans une approche plus vaste pour accélérer la mise en place de tous les piliers d'une structure nationale fonctionnelle de contrôle de la qualité comme la normalisation et l'évaluation de la conformité. Cette approche est rendue possible par l'obtention d'un don de la Banque de développement des Caraïbes destiné à renforcer la Structure nationale de contrôle de la qualité du Belize.

4.8. Ces initiatives nationales et régionales feront du Bureau de normalisation une institution de premier plan pour la réalisation des politiques et programmes de développement du gouvernement bélizien. En même temps, elles permettront au Belize de participer activement et efficacement au système commercial multilatéral, aux niveaux régional et mondial, dans le cadre d'institutions qui ont parfaitement conscience de l'importance du respect des obligations commerciales dans ce cadre.

5 INVESTISSEMENT

5.1 Le climat d'investissement

5.1. Le Belize reconnaît l'importance qu'il y a à avoir des politiques nationales tournées vers l'investissement qui contribuent à créer des emplois, des revenus commerciaux et des recettes en devises par une recherche constante de valeur ajoutée, et qui facilitent les transferts de technologie pour diversifier les exportations et assurer la croissance économique. Les investissements du secteur public restent essentiellement axés sur les principaux biens et services publics. En raison du poids que représente le service de la dette pour le pays, les moyens financiers que le gouvernement a pu injecter dans l'économie pour favoriser l'investissement ont été limités pendant la période considérée.

5.2. Les efforts du gouvernement bélizien pour promouvoir les investissements privés restent ciblés sur l'investissement étranger direct, tout en facilitant les investissements nationaux. Ces investissements se reflètent dans les résultats des secteurs des marchandises, principalement l'aquaculture (tilapia, crevettes et cobia), les céréales (maïs, riz et haricots, notamment), l'élevage (volailles, porcs et bovins), les produits d'exportation traditionnels (sucre, bananes et agrumes) et les exportations non traditionnelles (fèves de cacao et chocolat, rhum et café en grains). Les investissements dans la prospection pétrolière n'ont pas abouti à la découverte de gisements commercialement viables pendant la période considérée.

5.3. Le fléchissement de l'activité mondiale a contribué à renforcer sensiblement l'attractivité du climat macroéconomique, ce qui a eu un impact négatif sur le niveau de l'IED. Toutefois, le secteur des services continue d'attirer de nouveaux investissements, ce qui reflète bien la nouvelle réalité, à savoir que la contribution des services au PIB et aux recettes en devises du pays excède

désormais, et de loin, celle des exportations de marchandises traditionnelles. Il n'est pas surprenant que la plupart des nouveaux investissements aient été destinés au secteur du tourisme, notamment aux services d'hébergement et de divertissement et aux installations et projets annexes.

5.4. Le Belize a mis en place une stratégie en matière d'investissement mettant particulièrement l'accent sur l'expansion des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en vue de parvenir à une croissance constante des secteurs établis et traditionnels. Cette stratégie est alignée sur la stratégie régionale en matière de MPME qui a été approuvée à la 43^{ème} réunion du Conseil du développement commercial et économique (COTED) de la CARICOM.

5.5. Le Belize reconnaît que les investissements devraient être orientés vers des domaines dans lesquels il existe un avantage concurrentiel et comparatif, ainsi qu'un solide potentiel de croissance. Des domaines prioritaires pour l'investissement ont ainsi été identifiés dans les secteurs suivants: le tourisme (ruines/sites mayas, tourisme sportif et tourisme éducatif), le tourisme médical, l'agroalimentaire (agriculture et aquaculture non traditionnelles), les biens et services environnementaux (industrie légère de produits en bois; agrocarburants, production d'énergie renouvelable) et les TIC (délocalisation, incluant externalisation des fonctions de l'entreprise, des technologies de l'information et des processus de connaissance vers l'étranger).

5.2 Programmes du Belize pour l'investissement: ZIE, ZFC et incitations fiscales

5.6. Trois programmes d'incitations associent des avantages tarifaires et des avantages fiscaux prévus par la Loi sur les incitations fiscales, la Loi sur les zones industrielles d'exportation (ZIE) et la Loi sur les zones franches commerciales (ZFC). Ils ont pour objectif fondamental de promouvoir les investissements pour accroître la production de cultures non traditionnelles et de produits à valeur ajoutée, d'améliorer les activités de fabrication et de transformation et de créer des emplois pour les Béliziens. Ces programmes ont largement contribué à la croissance économique du pays et expliquent en partie la diversification et le développement réussis des exportations de services.

5.7. Les programmes d'incitations en vigueur devront faire l'objet d'ajustements pour être compatibles avec les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Les ajustements porteront sur les critères d'approbation et les mesures d'incitation visant les zones industrielles d'exportation (ZIE), les zones franches et les programmes d'incitation fiscale. De nouveaux critères compatibles avec les règles de l'OMC seront établis sous la direction du ministère chargé du commerce et de l'investissement.

5.8. Le Ministère des finances et le ministère chargé de l'investissement et du commerce s'appêtent à réexaminer l'ensemble du régime des incitations fiscales et de toutes les autres mesures d'incitation qui sont actuellement en vigueur ou qui peuvent être renforcées. Il peut s'agir de mesures d'accès au financement, d'assistance technique ou de formation. Au final, cet exercice permettra de maximiser le potentiel de création de recettes de l'État tout en maintenant une fiscalité équitable et une réglementation qui encourage le secteur privé à réaliser des investissements productifs.

5.9. Le Plan directeur national pour le tourisme durable et le Plan de mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (APE), qui ont été approuvés, et la Stratégie nationale pour l'exportation, qui ne l'a pas encore été, sont des éléments constitutifs de la Stratégie pour la croissance et le développement durables. Celle-ci propose, entre autres, de définir les secteurs à développer en priorité, d'améliorer l'accès aux moyens de financement du développement, de rendre les marchés plus efficaces et de conquérir de nouveaux marchés. Cela nécessitera de promouvoir l'investissement dans l'agriculture, la fabrication locale, la transformation agroalimentaire et d'autres activités productives à l'aide de mesures fiscales et incitatives.

5.10. Entre 2010 et 2016, les services ont poursuivi leur forte croissance tandis que l'agriculture se maintenait stable, malgré l'érosion des préférences appliquées aux exportations traditionnelles de sucre et de bananes sur les marchés européens. Les agrumes, les papayes et les crevettes ont donné de bons résultats mais ont connu dernièrement des problèmes de production. On a toutefois enregistré une augmentation des exportations de maïs, de haricots et de bovins sur pied, et des

mesures d'incitation peuvent être envisagées pour maximiser le potentiel de ces nouveaux secteurs de forte croissance.

5.11. Les services restent le secteur qui a attiré la plupart des investissements étrangers directs, et plusieurs grandes enseignes touristiques se sont implantées au Belize ou y ont eu des activités au cours des cinq dernières années. Les investissements ont concerné des centres touristiques haut de gamme, les voyages organisés et un nouveau port de croisière, qui ont, pour la plupart, bénéficié d'incitations et de mesures pour attirer les investisseurs. Le secteur de l'externalisation des fonctions de l'entreprise a aussi connu une croissance régulière au cours des quatre dernières années. Il existe actuellement 23 centres d'appel employant 2 500 agents. Les neuf plus grands de ces centres sont implantés dans des ZIE.

5.12. Le Belize a tenu son engagement de se conformer aux règles de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires. Il s'y est employé d'une manière systématique, en constituant un groupe de travail et en y intégrant un consultant spécialisé dans les questions relevant de l'OMC. L'étude sur les trois programmes d'incitation du Belize montre que lorsqu'il fait usage de son avantage comparatif national, le Belize est un producteur concurrentiel. Le niveau des subventions est plus élevé lorsque les matières premières ne sont pas d'origine nationale.

5.13. Les trois programmes d'incitations prévoient toujours l'octroi d'avantages tarifaires associés à des avantages fiscaux. Ils ont pour objectif fondamental de promouvoir les investissements pour accroître la production de cultures autres que traditionnelles et les produits à valeur ajoutée, d'améliorer les activités de fabrication et de transformation et de créer des emplois pour les Béliziens. Ils ont largement contribué à la croissance économique du pays et expliquent en partie le développement réussi du secteur des services.

5.14. La Loi sur les incitations fiscales a été affinée et accorde maintenant plus d'attention à la rationalisation du processus d'octroi des incitations en tenant compte des difficultés des PME et de la nécessité d'intégrer des idées novatrices dans la chaîne d'approvisionnement traditionnelle. Pour leur mise en conformité avec l'Accord SMC, la Loi sur les ZIE va être abrogée et remplacée et la Loi sur les zones franches sera modifiée.

6 FORMULATION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

6.1 Dimension multilatérale: l'approche du Belize concernant l'application des règles de l'OMC

6.1. Le Belize souffre de ne pas avoir de représentation à Genève, car cela le condamne à une certaine passivité pour ce qui est de l'élaboration des règles à l'OMC et dans les négociations sur la libéralisation des échanges. Actuellement, la Mission du Belize à Bruxelles est accréditée auprès de l'OMC. La mise en œuvre des règles de l'OMC incombe principalement au Ministère du commerce, et en particulier à la DGFT, qui est l'interlocuteur de l'OMC pour ces questions; la DGFT est aussi chargée de mettre en œuvre la politique commerciale de la Communauté prévue par le Traité révisé de Chaguaramas. Elle travaille en étroite liaison avec d'autres services du ministère comme l'Unité de la politique d'investissement et de la conformité et le Bureau de normalisation. Cette unité est le point d'information national pour ce qui concerne l'investissement et la mise en œuvre de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, le Bureau de normalisation servant de point d'information pour ce qui concerne les normes et les règlements techniques. Les autres organismes désignés comme interlocuteurs pour les différents accords de l'OMC sont le Ministère de l'agriculture (Accord sur l'agriculture), le Département des douanes et de l'accise (Accord sur les règles d'origine), et le Service bélizien de santé agricole (Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires). Les interfaces entre la DGFT et les organismes publics sont l'Équipe technique commerciale interministérielle et l'Équipe des négociations commerciales. La DGFT assure leur secrétariat et leur fournit des conseils et des orientations sur toutes les questions ayant trait au commerce.

6.2. Le Belize a participé aux négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay (GATT) en tant que petit pays en développement ayant partie liée avec l'initiative pour l'intégration économique régionale des États des Caraïbes membres du Commonwealth, puis a été membre fondateur de l'Organisation mondiale du commerce en 1995. Dans le cadre du Cycle d'Uruguay, il a pris des engagements dans les trois domaines principaux: le commerce des marchandises, le

commerce des services et la protection des droits de propriété intellectuelle. En vertu des Accords sur l'OMC, il est tenu de respecter les éléments de la politique commerciale multilatérale, tant au plan national qu'au plan de l'intégration régionale, compte tenu des engagements pris aux termes des dispositions du Traité révisé de Chaguaramas relatives à la politique commerciale de la Communauté. Il est à noter que les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont participé aux négociations et pris des engagements à titre individuel plutôt qu'en tant qu'entité CARICOM.

6.2 Dimension régionale: le Traité révisé de Chaguaramas y compris CSME, et décisions connexes du COTED et de la Conférence des chefs de gouvernement

6.3. Au niveau régional, le Belize a participé au processus régional d'intégration économique des États des Caraïbes membres du Commonwealth. Ce processus d'intégration a été relancé par la Déclaration de Grand Anse signée en 1989 à la Conférence des chefs de gouvernement réunis à la Grenade, qui concernait la création d'un Marché et d'une économie uniques (CSME) au sein de la CARICOM. La Conférence a désigné une Commission antillaise indépendante chargée d'examiner comment ce concept s'appliquerait aux Caraïbes. La Commission a recommandé à la Communauté d'élargir l'intégration régionale et de l'approfondir par la création et le lancement du CSME. La région a alors engagé un processus de préparation du CSME à tous les niveaux avant de s'atteler à la mise en place du cadre juridique et institutionnel par la révision du Traité de Chaguaramas. Ce processus a abouti au Traité révisé de Chaguaramas instituant la Communauté des Caraïbes y compris le Marché unique de la CARICOM (2001).

6.4. Le Traité révisé prévoit une politique commerciale (chapitre 5) générale, qui doit s'appliquer dans un espace économique élargi, et une approche coordonnée des relations avec les pays et groupes de pays tiers. Ce nouveau degré d'intégration a pris effet le 1^{er} janvier 2006 avec l'entrée en vigueur officielle du Marché unique de la CARICOM. Un moratoire de dix ans a été décidé sur la date d'entrée en vigueur de l'Économie unique de la CARICOM, qui devrait parachever le processus d'intégration dans un environnement où aucun pouvoir souverain n'aurait été cédé à une autorité régionale. Le Marché unique comprend actuellement cinq régimes de libre circulation, dont celle des marchandises et des services. Le Traité révisé a été incorporé dans le droit national par la Loi de 2004 sur la Communauté des Caraïbes. L'ouverture du marché intérieur aux autres ressortissants de la CARICOM a été instaurée par la Loi de 2004 sur la libre circulation des facteurs de production. Il ne faut peut-être pas regretter que l'échéance de 2016 pour l'Économie unique soit passée inaperçue.

6.3 Dimension nationale: le Cadre de la politique commerciale du Belize

6.5. Depuis le dernier examen, le Belize a avancé à grands pas dans la rationalisation de son régime juridique et des pratiques et procédures administratives connexes en créant un cadre cohérent et unifié de politique commerciale qui servira de socle pour définir et consolider en droit la politique commerciale nationale, dans le respect des dispositions du CSME en matière de politique commerciale qui figurent principalement au chapitre 5 du Traité révisé. L'idée générale est que la politique commerciale de la Communauté devient nécessairement celle du Belize puisque le Traité révisé a été intégré dans le droit national par la Loi de 2004 sur la Communauté des Caraïbes. La définition d'une politique commerciale distincte doit donc répondre à des besoins nationaux et s'inscrire dans le contexte des règles régionales et multilatérales sur l'intégration économique et commerciale.

6.6. Lorsqu'il a entrepris de définir sa politique commerciale nationale, le Belize a obtenu, en 2014, le concours du FED de l'Union européenne, ce qui lui a permis d'établir le premier projet de Cadre de politique commerciale, entièrement revu et finalisé par la DGFT. Une fois approuvé par le Cabinet, ce document a permis au Belize d'obtenir l'assistance technique du Secrétariat du Commonwealth au titre de son Programme pour le renforcement des capacités commerciales des États ACP (*Hub & Spokes II*). Une des principales missions du conseiller commercial dépêché auprès de la DGFT consiste à dégager une politique commerciale nationale à partir du Cadre.

6.7. Le Cadre de la politique commerciale nationale fournit l'impulsion de départ pour formuler une politique commerciale nationale de portée générale. Il sert de guide aux pouvoirs publics et au secteur privé pour déterminer les besoins en matière de politique et définir les responsabilités. Il comporte trois principes directeurs: promotion de la concurrence dans le secteur productif,

traitement spécial et différencié, et soutien du régionalisme. Ces principes s'appuient sur quatre piliers: capacité institutionnelle, capacité de l'offre, accès aux marchés et facilitation des échanges, dont la mise en œuvre passe par 10 engagements de politique, 30 instruments de politique et 73 actions spécifiques des pouvoirs publics. Le Cadre de la politique commerciale vise à stimuler et à accroître les échanges du Belize sur le marché intérieur et les marchés internationaux.

6.4 Politique de la concurrence

6.8. Le Belize n'a établi aucun cadre législatif en matière de concurrence. Il est toutefois tenu, de par le Traité révisé de Chaguaramas (chapitre 8) et l'Accord de partenariat économique CARIFORUM-UE, de créer une structure chargée de la concurrence. Par ailleurs, l'existence d'un encadrement juridique de la concurrence améliorerait les chances du pays d'attirer des investisseurs nationaux et internationaux.

6.9. En vertu du CSME et de l'Accord sur le financement de l'intégration signé entre le Secrétariat de la CARICOM et la Commission européenne, le Belize a reçu des fonds pour mettre en place un régime national de concurrence équitable, efficace et conforme à ses obligations conventionnelles, le Projet pour la concurrence au Belize.

6.10. Selon le *Programme Estimate 2 (PE2)*, le Projet pour la concurrence définit les actions nécessaires pour la mise en place d'un cadre législatif national en matière de concurrence. Deux études ont été réalisées, l'une sur les conditions du marché (cartographie économique) et l'autre sur son encadrement réglementaire (cartographie/inventaire juridique), qui servent de base pour évaluer l'impact d'une réglementation. L'étude sur la cartographie économique donne des renseignements sur le type de règles qui relèvent de la législation sur la concurrence, tandis que la cartographie juridique détermine s'il existe dans la législation et les politiques béliziennes des obstacles réglementaires empêchant la création de structures de marché plus concurrentielles. Par ailleurs, ces études concordent avec l'obligation faite aux États par le Traité révisé de s'assurer par le réexamen de leur législation que toutes les lois sont conformes au droit et à la politique de la concurrence. Elles seront prises en compte pour établir les conclusions relatives aux effets du droit et de la politique de la concurrence. Des projets de politique et de législation nationale sur la concurrence ont été établis et un processus de consultation parlementaire s'est achevé en janvier 2017. La procédure législative est maintenant sur les rails; viendront ensuite les aspects institutionnels, c'est-à-dire la création d'une instance nationale de la concurrence au Belize.

7 RELATIONS COMMERCIALES

7.1 Organisation mondiale du commerce

7.1. Le Belize souffre de ne pas avoir de représentation à Genève, car cela le condamne à une certaine passivité pour ce qui est de l'élaboration des règles à l'OMC et dans les négociations sur la libéralisation des échanges. Actuellement, la Mission du Belize à Bruxelles est accréditée auprès de l'OMC mais le fait de devoir traiter les questions depuis Bruxelles, en l'absence d'un bureau à Genève, est une contrainte.

7.2. Le Belize reconnaît qu'il est urgent de traiter les problèmes de conformité signalés dans le rapport du Secrétariat de l'OMC et s'engage à travailler assidûment pour corriger les cas de non-conformité qui subsistent dans le domaine des taxes et des droits de douane.

7.2 Relations commerciales entre les États-Unis et le Belize dans le cadre de l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes

7.3. Le Belize importe une quantité importante de marchandises des États-Unis, qui sont aussi, après le Mexique, le deuxième marché pour ses exportations. Il n'existe pas d'accord commercial entre le Belize (ou la CARICOM) et les États-Unis, mais le Belize et les autres États des Caraïbes continuent de bénéficier d'un accès préférentiel aux marchés des États-Unis pour les marchandises, dans le cadre de l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (Initiative CBI). Sont exclus de l'Initiative CBI quelques marchandises de forte valeur comme la joaillerie, l'horlogerie et autres, ainsi que le commerce des textiles et des vêtements, qui ne relevait pas encore de l'OMC mais était régi par l'Arrangement multifibres (AMF) avant d'entrer dans le champ de l'OMC. Peu après l'expiration de l'AMF et lorsque les textiles et vêtements ont fait partie des Accords de l'OMC,

les États-Unis ont adopté immédiatement la Loi sur le partenariat commercial avec le Bassin des Caraïbes (CBTPA) étendant leur accès au marché des Caraïbes. Cette extension, qui concernait principalement les produits textiles et les vêtements, ne créait malheureusement aucune possibilité nouvelle d'exportation pour le Belize qui avait déjà perdu son industrie textile au profit de sites d'investissement plus intéressants comme la "maquiladora" mexicaine, située à la frontière des États-Unis. L'Initiative CBI-CBTPA reste cependant l'arrangement de commerce préférentiel le plus important dont le Belize continue de bénéficier pour exporter ses marchandises, principalement des produits agricoles comme le sucre de canne et les jus concentrés d'agrumes.

7.4. La plupart des bénéficiaires de l'Initiative CBI-CBTPA ont pérennisé ces préférences en négociant des accords de commerce avec les États-Unis dont le plus important est l'Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale et les États-Unis, qui a libéralisé le commerce entre les États-Unis et les pays d'Amérique centrale autres que le Belize, et auquel la République dominicaine a adhéré ultérieurement. Les pays de la CARICOM continuent de bénéficier de ces préférences commerciales, mais sans garantie à long terme. Les préférences commerciales peuvent être retirées à tout moment à un bénéficiaire, par décision unilatérale des États-Unis. Par ailleurs, l'Initiative CBI-CBTPA est tributaire d'une dérogation de l'OMC sans laquelle les États-Unis ne peuvent légalement appliquer ce régime. Celui-ci est semblable au programme unilatéral du Canada, CARIBCAN, qui prévoit des concessions en matière d'accès aux marchés pour les États des Caraïbes membres du Commonwealth et qui est également soumis à une dérogation de l'OMC. C'est en voulant pérenniser les préférences commerciales du CARIBCAN que la CARICOM a, de fait, ouvert des négociations avec le Canada en vue de conclure un accord sur le commerce et le développement. Malheureusement, faute d'avoir abouti presque dix ans plus tard, les négociations ont finalement été suspendues en 2014. Contrairement au Canada, les États-Unis n'ont manifesté aucun intérêt pour conclure un accord de commerce avec la CARICOM. Toutefois, un engagement perdure avec le Conseil du commerce et de l'investissement CARICOM-États-Unis qui reste actif et se réunit à intervalles réguliers.

7.3 Intégration régionale et mise en œuvre du Marché et de l'économie uniques de la CARICOM

7.5. Au niveau régional, le Belize participe à l'intégration économique des pays des Caraïbes membres du Commonwealth. En 2001, une fois la révision du Traité achevée, le Traité révisé de Chaguaramas a été publié. Après une période prolongée de préparation au CSME, le Marché unique de la CARICOM est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006, la composante Économie unique étant reportée à 2016. Le Belize a été l'un des premiers signataires de cette première phase de l'espace commercial et économique unique de la CARICOM. Le cadre juridique et institutionnel révisé prévoit la non-discrimination entre les ressortissants de la Communauté dans le fonctionnement des cinq régimes clés du CSME en matière de libre circulation, à savoir: le droit d'établissement; la libre circulation des marchandises; la libre circulation des services; la libre circulation des personnes, y compris la libre circulation des ressortissants qualifiés de la Communauté; et la libre circulation des capitaux dans une certaine mesure. Depuis le dernier examen, la région a entrepris de mettre en place plusieurs systèmes harmonisés d'administration en ligne tels que le Registre électronique des sociétés, la Politique de compétence unique, le Système de traitement des demandes pour le régime de libre circulation des qualifications.

7.6. Le CSME inclut un processus de "création" (d'organes et d'institutions fonctionnelles, entre autres), qui est en cours, et une composante "fonctionnement", qui concerne notamment les éléments déjà en place. Le Belize souffre de son éloignement géographique des autres États membres et de la quasi-absence de modes de transport. Des travaux se poursuivent pour la mise en place de deux dispositifs institutionnels majeurs, une instance nationale chargée de la concurrence, et une instance nationale chargée de l'accréditation. Le Belize participe activement à la mise en place et à l'application du CSME.

7.4 Accords bilatéraux conclus par la CARICOM

7.7. La CARICOM a négocié et signé plusieurs accords commerciaux avec des pays de la région. Tous reprennent la politique interne du traitement spécial et différencié en faveur des pays les moins avancés (PMA), lesquels ne sont pas tenus d'accorder des concessions en matière d'accès aux marchés à une partie avec laquelle la CARICOM signe un accord commercial – seuls les pays plus développés accordent de telles concessions. Ces accords sont les suivants:

- Accord CARICOM-Venezuela sur le commerce et l'investissement (octobre 1992);
- Accord CARICOM-Colombie sur la coopération commerciale, économique et technique (juillet 1994);
- Accord CARICOM-Cuba sur la coopération commerciale et économique (5 juillet 2000);
- Accord de libre-échange CARICOM-République dominicaine (décembre 2001);
- Accord de libre-échange CARICOM-Costa Rica (9 mars 2004).

7.8. Les organes administratifs prévus par les accords CARICOM-République dominicaine et CARICOM-Cuba ont récemment été sollicités pour étendre le champ des produits couverts par ces accords.

7.5 Accord de partenariat économique

7.9. En tant que membre du CARIFORUM, le Belize a signé l'Accord de partenariat économique CARIFORUM-UE (EPA) en 2008. L'Accord a été ratifié fin 2011 et le Belize met progressivement en œuvre les engagements de libéralisation qui y sont prévus.

7.10. Le Belize a bénéficié du Fonds d'affectation spéciale du gouvernement britannique pour l'aide pour le commerce et l'intégration régionale en faveur des Caraïbes (CARTFUND). Le projet concerné visait à renforcer la capacité de la DGFT pour promouvoir et appliquer le CSME et l'APE. Il comportait l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre de l'APE et un examen sous l'angle juridique de la législation existante. Le Plan national de mise en œuvre, une fois validé par les parties prenantes, a été approuvé par le Cabinet en 2014. L'examen juridique ayant révélé des carences législatives, des projets de loi ont été établis dans les domaines de la protection des consommateurs, de la métrologie et des indications géographiques, mais n'ont pas encore été adoptés. L'Unité nationale de mise en œuvre de l'APE a été chargée en mars 2015 par la DGFT de diriger l'exécution du plan de mise en œuvre de l'Accord.

7.11. Les missions de l'Unité sont les suivantes:

- faire connaître la teneur de l'Accord;
- aider les ministères compétents à renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord;
- vérifier que les politiques, la législation et la réglementation sont compatibles avec les obligations prévues par le Traité révisé de Chaguaramas;
- aider le secteur public et le secteur privé à se doter des capacités nécessaires pour pouvoir tirer les bénéfices économiques et commerciaux découlant de l'Accord;
- conseiller le gouvernement du Belize sur la mise en œuvre de l'Accord aux niveaux régional et national et sur les obstacles qui en freinent la mise en œuvre;
- aider à coordonner et suivre les effets de l'Accord.

7.6 Accord de portée partielle Belize-Guatemala

7.12. Le Belize et le Guatemala ont signé, en 2006, un accord de portée partielle qui a été ratifié par le Belize en 2009 et par le Guatemala en 2010. Huit ans plus tard, en 2014, le Belize a accueilli la première réunion de la Commission d'administration prévue par cet accord, puis la seconde en 2015. À ces deux réunions, les partenaires ont mis en action les comités prévus par l'Accord dans les domaines suivants: SPS, OTC, procédures douanières relatives aux règles d'origine et transports terrestres, et un comité supplémentaire a été constitué pour l'accès aux marchés. La Commission a chargé le Groupe technique de l'accès aux marchés de mener ces

négociations et d'en rendre compte au Comité de coordination technique, lequel lui transmettra les résultats afin qu'elle procède à un dernier examen et prenne une décision.

8 CONCLUSION

8.1. Le Belize s'est efforcé de mettre en place les mesures stratégiques nécessaires pour pouvoir moderniser son économie. Le présent examen des politiques commerciales intervient à un moment opportun car ses résultats pourront servir de référence pour l'élaboration d'une politique commerciale nationale plus conforme aux règles internationales. Le Belize est aux prises avec des problèmes considérables qui tiennent aux difficultés que connaît le secteur des services financiers dans ses relations de correspondant bancaire, à la faible résilience du pays face aux effets du changement climatique et à sa vulnérabilité à l'égard des facteurs commerciaux extérieurs qui affectent le secteur de la production. Il devra travailler en étroite liaison avec ses partenaires de la CARICOM, des Amériques, d'Europe et, plus largement, avec la communauté des donateurs et du développement du commerce pour trouver des solutions aux nombreux obstacles qui freinent la croissance et l'expansion des échanges.

8.2. Sous l'effet de la récession économique mondiale, l'expansion économique du Belize a ralenti mais l'économie a bien résisté pendant la période à l'examen. Selon la Banque centrale, la croissance de l'économie a été de 16,8% entre 2010 et 2015, ce qui représente une croissance modeste de 2,60% en moyenne par an. Les perspectives à moyen terme sont cependant peu prometteuses avec une projection de croissance de 1,6%, inférieure à la moyenne des cinq dernières années, pour la période 2016-2021. Selon la Banque centrale, les initiatives du gouvernement en matière budgétaire visent à trouver un équilibre entre la nécessité d'assainir les finances publiques et celle, non moins importante, de préserver la stabilité de l'économie. Le gouvernement bélizien a calibré son programme pour que l'ensemble de mesures ne précipite pas l'économie dans la récession. S'ajoutent à cela les mesures structurelles fondamentales inscrites dans la politique nationale de développement durable ainsi que des mesures stratégiques pour le commerce et l'investissement susceptibles d'entraîner l'économie: relance des exportations, attraction d'investissements étrangers directs, amélioration des politiques industrielles, renforcement de l'efficacité des marchés, développement de l'infrastructure et augmentation des investissements dans le capital humain. Le Belize reste attaché aux principes du système commercial multilatéral et poursuit ses efforts sur la voie du développement commercial et économique dans un contexte mondial de plus en plus globalisé.
